

Jeu 25 ans assurance CREDIT AGRICOLE

REGLEMENT

Article 1 : La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit – Siège social situé à La Croix Tual / Rue du plan Ploufragan 22098 Saint-Brieuc Cedex 9 – 777456179 RCS Saint-Brieuc – Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 023 501, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat qui aura lieu du mercredi 26 juin au dimanche 21 juillet 2019.

Article 2 : Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, notamment les clients du Crédit Agricole, à l'exclusion des salariés et administrateurs des sociétés organisatrices, de leurs fournisseurs et de leur famille. La participation se fera dans leurs agences respectives.

Article 3 : Ce jeu se déroulera du mercredi 26 juin au dimanche 21 juillet 2019.

Article 4 : Ce jeu est doté

- 1 iPhone XS d'une valeur de 1159 €

- 1 iPhone XR d'une valeur de 859 €

- 2 Google Home - 99.99 € l'unité

- 2 JBL GO 2 – 34.99 € l'unité

- Parapluies transparents – 700 € au total

Soit un montant total de 2 852.98 € Les lots feront l'objet d'un tirage au sort final.

Article 5 : La participation sera proposée sur le site vitrine ca-cotesdarmor.fr aux participants. Une seule participation est permise par personne. Pour participer au jeu, il suffit de réaliser entièrement un devis en ligne, pour valider sa participation.

Article 6 : Tout devis incomplet sera considéré comme nul et ne sera pas pris en compte

Article 7 : Un tirage au sort s'effectuera semaine 30 parmi toutes les candidatures valides enregistrées.

Article 8 : Les lots devront être retirés par les gagnants dans leurs agences respectives. En aucun cas, les lots ne pourront donner lieu à un échange contre espèces ou contre tout autre lot. Le Crédit Agricole se réserve le droit de remplacer les lots par des lots de même nature et de valeur équivalente et de disposer à sa guise des lots non réclamés dans le délai de 30 jours.

Article 9 : Le Crédit Agricole des Côtes d'Armor ne pourra être tenu pour responsable si, par un cas de force majeure ou pour des circonstances indépendantes de sa volonté, les gagnants ne recevaient pas leurs lots ou les recevaient avec retard.

Le Crédit Agricole des Côtes d'Armor se réserve la faculté, de plein droit, d'interrompre le jeu, sans tirage au sort, à tout moment, sans préavis et sans avoir à en justifier. En ce cas, la responsabilité du Crédit Agricole des Côtes d'Armor ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les joueurs ne pourraient prétendre à aucun dédommagement.

Article 10 : Le présent règlement peut être fourni, à titre gratuit, sur simple demande écrite adressée au Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor, Service Communication, La Croix Tual / Rue du plan – 22098 Saint-Brieuc Cedex 9.

Article 11 Les participants à ce jeu s'engagent à se soumettre aux dispositions du présent règlement. La participation au jeu implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Le Crédit Agricole des Côtes d'Armor se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler la présente opération, si les circonstances l'exigeaient, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 12 : Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par le Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Article 13 : Le présent jeu est régi par la loi française.

Article 14: Les gagnants autorisent le Crédit Agricole, sauf avis contraire exprimé, par écrit, à utiliser leurs noms et image à des fins publi-promotionnelles dans le cadre de la présente opération, si les circonstances l'exigeaient, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 15 : Les données personnelles collectées dans le cadre du présent jeu concours sont traitées par la Société Organisatrice, sur le fondement de l'intérêt légitime consistant à promouvoir l'image du responsable de traitement et assurer l'animation commerciale. Ces données seront utilisées aux fins de participation au Jeu décrit dans le présent règlement, de l'élaboration de statistiques commerciales, d'utilisation dans des communications promotionnelles liées au Jeu (uniquement lorsque le Participant a gagné) et afin de proposer des offres commerciales, sous réserve de l'exercice de leur droit d'opposition par les Participants.

La communication des données listées dans le formulaire est obligatoire pour participer au Jeu. Le défaut de communication de ces données aura pour seule conséquence de ne pas prendre en compte la participation au Jeu.

Les données seront conservées pour une durée d'un an, pour les besoins de l'organisation du jeu, ainsi qu'à des fins promotionnelles et de prospection commerciale.

En complétant le formulaire d'inscription, le Participant accepte, sous réserve de l'exercice de son droit d'opposition dans les conditions définies ci-après, que ses données soient communiquées aux sous-traitants intervenant dans le cadre de l'organisation du Jeu.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD » du 27 avril 2016, les Participants pourront, à tout moment, accéder aux informations les concernant, s'opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès et s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation à des fins commerciales, en écrivant par lettre simple à :

- Par internet : GDPR-dpo@ca-cotesdarmor.fr
- Par courrier : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor - A l'attention du DPO – 9 rue du plan, La Croix Tual, Ploufragan, 22098 ST BRIEUC Cedex 9. Frais de timbre remboursés sur simple demande de votre part.
- En complétant le formulaire suivant : lien (<https://www.ca-cotesdarmor.fr/Formulaires/Vitrine/p-515483.jsp>)

Consultez notre politique de protection des données : lien (<https://www.ca-cotesdarmor.fr/politique-de-protection-des-donnees-personnelles-des-sites.html>)

Le Participant peut, en cas de contestation, former une réclamation auprès de la CNIL, dont le site Internet est accessible à l'adresse suivante : <http://www.cnil.fr>

Le siège de la CNIL est situé 3, Place de Fontenoy 75007 Paris.

La société organisatrice a désigné un Délégué à la Protection des Données, que le Participant pourra contacter à l'adresse suivante : Caisse Régionale de Crédit Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor - A l'attention du DPO – 9 rue du plan, La Croix Tual, Ploufragan, 22098 ST BRIEUC Cedex 9.